

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 21 juin 2016** à compter de **11 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 2.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de la rue Saint-Paul, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 797 706,24 \$ plus les taxes applicables
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Octroi d'une aide financière de 25 000 \$ à l'école primaire St-Luc de Barnston pour la réfection du parc
- 4. RÈGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 29-184-1 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud et abrogeant le règlement numéro 29-181 (2016)
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

16-06-33617

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-06-33617

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

16-06-33618

2.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PAUL, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 797 706,24 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-06-33618

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection de la rue St-Paul;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 juin 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, six soumissions nous sont parvenues soit celles de:

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	797 706,24 \$
T.G.C. inc.	859 999,50 \$
Grondin Excavation inc.	885 935,62 \$
Sintra inc. – Région Estrie	939 927,02 \$
Germain Lapalme & fils inc.	952 025,20 \$
Entreprises G.N.P. inc.	1 018 337,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 797 706,24 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection de la rue St-Paul, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant 797 706,24 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-170 (2012) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION

16-06-33619

- 3.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 25 000 \$ À L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-LUC DE BARNSTON POUR LA RÉFECTION DU PARC

RÉSOLUTION 16-06-33619

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'école St-Luc de Barnston a fait une demande de subvention afin de bonifier le parc-école ;

CONSIDÉRANT que le parc-école de l'école de Barnston est considéré pour ce secteur comme étant un parc municipal;

CONSIDÉRANT que le terrain du parc-école n'est pas la propriété de la Ville de Coaticook, mais dans l'intérêt des citoyens, la Ville de Coaticook souhaite contribuer à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 25 000 \$ à l'école primaire St-Luc de Barnston pour la réfection dudit parc-école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉGLEMENTS

16-06-33620

- 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-184-1 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 443 244 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 147 SUD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-181 (2016)

RÉSOLUTION 16-06-33620

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder au prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud en 2016;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux est estimé à 443 244 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-184-1 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-184-1 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud et abrogeant le règlement numéro 29-184 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-06-33621

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-06-33621

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire suppléant

Geneviève Dupras, greffière